

Il donne son **accord** pour prendre en charge le patient, après avoir pris connaissance de la charte et signé une adhésion au réseau.

A la demande de la coordination de RESIC, le diététicien(ne) sera amené à effectuer :

- **Un bilan diététique initial**

Réalisé pour chaque patient, dès son entrée dans le réseau, il est effectué soit en structure hospitalière soit en libéral et inclut :

Une enquête alimentaire, pour évaluer :

- La **consommation journalière en sel**, à partir d'un bilan et à l'aide d'une grille de contenance en sodium des aliments commune pour tous les patients du réseau (cf référentiels ci-joints ou sur resic38.org)
- La consommation hydrique.
- La ration calorique si nécessaire et les régimes associés afin de fixer des objectifs adaptés à chaque patient.
- Un éventuel état de dénutrition et son stade.

Une information théorique du patient, sur :

- La nécessité d'un régime pauvre en sel et d'une consommation hydrique contrôlée pour tout patient insuffisant cardiaque.
- Les principes du régime et les équivalences.

La remise d'un document d'information personnalisé précisant les objectifs à atteindre et la teneur en sel des aliments.

La feuille de résultat du bilan diététique sera envoyée à la coordination soit par mail soit par courrier ; et servira d'attestation d'acte dérogatoire en vue d'une indemnisation par le réseau.

- **Des consultations diététiques** : en fonction des besoins évalués lors du bilan initial ou par la coordination.

Faites **au domicile** du patient, elle permet une évaluation plus concrète et une mise en application plus pratique des consignes diététiques.

Il repère les déséquilibres d'origine technique et/ou comportementale et met en place les adaptations utiles en accord avec le patient.

Il renseigne le dossier de soins partagé en insistant sur les points de vigilance.

Une feuille de synthèse de consultation diététique sera renvoyée à la coordination soit par mail soit par courrier ; et servira d'attestation d'acte dérogatoire en vue d'une indemnisation de chaque consultation par le réseau.

Il participe à la **démarche éducative**.

Lors des consultations, il s'assure que le patient a bien intégré le principe du régime hydro-sodé et l'accompagne dans cette démarche.

Il pourra, après avoir bénéficié d'une **formation** adéquate, assurer l'animation de séances d'éducation individuelles ou collectives destinées aux patients du réseau.

Il participe s'il le souhaite aux formations continues organisées par le réseau sur la prise en charge et l'éducation du patient insuffisant cardiaque.